

## COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

**Présents :** Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Baptiste MARQUIE, Anne HIRTZIG, Thierry LANDUREAU, Olivier MEROU, Sonia DEFFRENNES, Guy GALINIER.

**Absents excusés :** Emmanuelle LION, Michel IMPERIAL.

**Procurations :** Emmanuelle LION à Michel PERCHERON, Michel IMPERIAL à Guy GALINIER.

**Secrétaire de séance :** Anne HIRTZIG

**Ouverture de la séance :** 10 heures 00 sans public compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID 19 : Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020.

#### 1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

- Les comptes rendus des conseils municipaux précédents sont approuvés à l'unanimité

#### 2/ Demande de subvention et achat pour remplacer l'armoire froid positif de la cantine scolaire

- L'ancienne armoire froid positif ne fonctionne plus correctement car la porte est voilée, l'étanchéité et le refroidissement ne sont pas assurés.
- Quatre devis ont été réalisés à 4 sociétés différentes pour une armoire positive de 650 litres
- Le choix s'est porté sur une armoire à 896,80 € HT. Matériel CHR PRO
  - o Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil municipal
  - o La demande de subvention sera réalisée

#### 3/ Demande de subvention et achat d'un taille haie

- Achat d'un taille haie au prix de 470,83 € HT. Société MELIX.
  - o Cette proposition est validée par l'ensemble du conseil municipal
  - o La demande de subvention sera réalisée

#### 4/ Mise en conformité des statuts et nouvelle formulation de la compétence culture de la communauté des communes Terres du Lauragais

- Attente d'éléments : point ajourné

## **5/ Contrat aidé de l'aide maternelle**

L'aide maternelle à l'école de Cagnac a bénéficié d'un contrat aidé jusqu'au 02/09/2020.

Or, après étude approfondie du dossier, la mairie n'a perçu aucune aide depuis juin 2019.

Le centre de gestion et Pôle emploi ont été saisis par Monsieur le Maire, pour clarifier le dossier. Durant cette attente, elle a bénéficié d'un CDD de 3 mois soit jusqu'au 30/11/2020.

D'autre part, il est souhaitable de prolonger le contrat de l'aide maternelle pour ses qualités professionnelles qui font l'unanimité à l'école tant par le corps enseignant, que par les parents et les élèves.

A l'unanimité le conseil municipal valide la proposition de renouvellement du contrat aidé de l'ATSEM, tout cela dans l'attente d'une réponse de Pole Emploi.

Dans le cas d'une réponse positive de la part de Pole Emploi, le contrat aidé sera renouvelé.

Dans la négative, un CDD sera reconduit pour une durée de 9 mois. Comme évoqué lors du conseil du 29 août 2020.

## **6/ Renouvellement des contrats de l'agent technique et de l'agent administratif**

### **AGENT TECHNIQUE**

Le temps partiel thérapeutique de 14 heures par semaine depuis plusieurs mois, cette situation devra être prolongée pour une durée de 12 mois.

Pour le contrat agent technique et la restauration scolaire, il est proposé de mettre en place un contrat de 25 heures par semaine.

Compte tenu de la situation sanitaire liée au coronavirus COVID 19, le nettoyage et la désinfection des locaux doit être majorée notamment à l'école.

Le centre de gestion a été sollicité pour avis concernant le type de contrat à mettre en place.

Vote à l'unanimité.

### **AGENT ADMINISTRATIF**

L'agent administratif a été recruté par contrat CDD d'une durée de 3 mois prenant fin au 30/11/2020.

Ce contrat sera renouvelé à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour une durée de 9 mois en CDD avec gestion de son plan de carrière et la nécessité de formation pour obtenir les qualifications nécessaires au poste d'agent administratif et une éventuelle titularisation.

Vote à l'unanimité.

## **7/ Mise en place de la commission d'appel d'offre (CAO)**

Cette commission doit être composée de 3 titulaires et 3 suppléants.

Membres titulaires : Olivier MEROU, Guy GALINIER, Anne HIRTZIG

Membres suppléants : Michel IMPERIAL, Baptiste MARQUIE, Sonia DEFFRENNE

### **8/ Pouvoir à Monsieur le Maire pour la modification du PLU**

Le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer tous les documents se rapportant à la modification du PLU.

### **9/ Annulation des délibérations du 4 décembre 2014 et du 26 mai 2014 concernant le DPU et ré approbation de la délibération du 28 avril 2011**

DPU (droit de préemption urbain)

La délibération du 28 avril 2011 prévoyait un droit de préemption urbain sur les zones Ua et U du PLU

Les délibérations de 2014 citées ci-dessus prévoyaient un DPU des zones Ua et AUO. Celle-ci tombée en désuétude.

Il est proposé d'annuler les 3 délibérations et de prendre une nouvelle délibération validant un Droit de Préemption Urbain des zones Ua et Ub suivant la délibération d'origine du 28 avril 2011.

Proposition validée par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **10/ Modifications budgétaires**

Aucune modification ne sera nécessaire, ce point est donc ajourné.

### **11/ Questions diverses**

- Cumulus de l'école
  - o L'école n'est pas équipée de cumulus, les points d'eau ont uniquement de l'eau froide ; il est nécessaire de mettre en place un petit cumulus pour le confort des enseignants et des élèves.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11 heures 20.

Le Maire  
Serge BARTHES

